

REGLEMENT VENTE AMIABLE

EQUILONS 2015

Je soussigné, _____, accepte le présent règlement pour la vente de chevaux amiable au centre hippique Mancy le dimanche 15 mars 2015.

Les propriétaires de chevaux acceptent que des photos et des films soient pris pendant toute la manifestation. L'organisation se réserve le droit d'utiliser ces images lors de communications.

L'organisation souhaite recontacter tous les propriétaires pour avoir des informations statistiques sur le résultat de leur participation à la vente.

Cavaliers

- Bombe obligatoire et tenue correcte exigée.
- Chaque cavalier est tenu d'avoir un comportement correct et doit être capable de juger des capacités de son cheval.
- Les propriétaires et les cavaliers doivent respecter les horaires de passages qui leurs seront attribués.

Chevaux/Poneys

- Le cheval doit être propre et toiletté.
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser un cheval qui n'est pas en état.
- Les chevaux restent sous l'entière responsabilité du propriétaire durant toute la manifestation, du samedi 14 au dimanche 15 mars.
- Assurance, responsabilité civile obligatoire.
- Chevaux identifiés et vaccins à jours.

Vente

- La vente est libre et sans commission.
- Sous la responsabilité du propriétaire.
- Les organisateurs ne seraient en aucun cas responsables des problèmes rencontrés avant/pendant/après les ventes.

NOM PRENOM

SIGNATURE